

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
202^e année
12 mars 2026
n° 10 / 8119^e
pages 425 à 464

CHRONIQUE / Brevet d'invention

L'action en contrefaçon, action restitutive
Pour une approche téléologique des actions en justice
> Sylvain Ravenne

434

ÉDITORIAL

425 En bail, *Gaël Chantepie*

ACTUALITÉS

- 428 Blanchiment de capitaux (obligation de vigilance) : portée du manquement
- 428 Transport aérien (retard) : défaillance du contrôle des passagers
- 428 Interdiction de payer (domaine) : obstacle à l'exercice du retrait litigieux
- 428 Acte de gestion courante (autorisation) : vente aux enchères de meubles
- 429 Preuve (validité) : portée d'une preuve illicite ou déloyale
- 429 Enfant (obligation d'entretien) : intérêt à agir contre ses parents
- 429 Autorité parentale (retrait) : agression sexuelle incestueuse
- 430 Circulation routière (sécurité) : promotion de comportement dangereux
- 430 Juridiction criminelle (décision) : mise à disposition au greffe
- 431 Co-emploi (caractérisation) : plateforme numérique de service
- 431 Avocat (secret professionnel) : consultation téléphonique

POINT DE VUE

- 432 Conserver le sens du vrai et du réel face au mythe de l'intelligence artificielle, *Kouroch Bellis*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 441 **Panorama** : Procédure civile, *Natalie Fricero*
- 452 **Notes** : La Cour de justice au chevet des actions collectives,
note sous CJUE 2 déc. 2025, Fabienne Jault-Seseke
- 457 Agence de voyages : responsabilité de plein droit et charge de la preuve de l'inclusion
de la prestation dans le contrat, *note sous Civ. 1^{re}, 7 janv. 2026, Laurent Sigouirt*

ENTRETIEN

- 464 Emmanuel Decaux – Actualité de René Cassin



Lefebvre Dalloz

322610



PRÉSIDENTE ET PRINCIPALE ASSOCIÉE,
LEFEBVRE SARRUT
10 place des Vosges – 92400 Courbevoie
542 052 451 RCS Nanterre

recueil@dalloz.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Sarrut

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET

DIRECTRICE
DE LA RÉDACTION CIVIL, PÉNAL ET IMMOBILIER,
CORINNE GENDRAUD

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : **Alain LIENHARD**

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVEL

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : **Valérie AVENA-ROBARDET**

Concurrence-Distribution : **Éric CHEVRIER**

Contrat d'affaires : **Xavier DELPECH**

Contrat-Responsabilité-Assurance : **Xavier DELPECH**

Entreprise en difficulté : **Alain LIENHARD**

Fonds de commerce et commerçants : **Yves ROUQUET**

Société et marché financier : **Alain LIENHARD**

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directrice de la Production éditoriale :

Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ

Directeur artistique : **Patrick VERDON**

Illustration couverture : **Fanny BLEY-GUIBAL**

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : **Alexandra DORAY**, Directrice

Responsable relations clients : **Corinne ROUTIER**

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : **Carole MESSALATI**

publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 234,20 € TTC

Étranger : 1 304,64 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2026

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges – 92400 Courbevoie

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Gaël Chantepie

425

En bail



ACTUALITÉS

428

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Virement bancaire : responsabilité contractuelle

de droit commun, *Com.* 4 mars 2026

Blanchiment de capitaux (obligation de vigilance) :

portée du manquement, *Com.* 4 mars 2026

Contrat d'affaires

Transport aérien (retard) : défaillance

du contrôle des passagers, *Trib. UE*, 4 mars 2026

Entreprise en difficulté

Interdiction de payer (domaine) : obstacle

à l'exercice du retrait litigieux, *Com.* 4 mars 2026

Acte de gestion courante (autorisation) :

vente aux enchères de meubles, *Com.* 4 mars 2026

Admission des créances (droit de rétention) :

pouvoir du juge-commissaire, *Com.* 4 mars 2026

429

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Preuve (validité) : portée d'une preuve

illicite ou déloyale, *Civ. 1^{re}*, 4 mars 2026

Famille-Personne-Succession

Enfant (obligation d'entretien) : intérêt

à agir contre ses parents, *Civ. 1^{re}*, 4 mars 2026

Autorité parentale (retrait) :

agression sexuelle incestueuse, *Crim.* 4 mars 2026

Testament (nullité) : qualité à agir

pour insanité d'esprit, *Civ. 1^{re}*, 4 mars 2026

430

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Circulation routière (sécurité) : promotion

de comportement dangereux, *Crim.* 3 mars 2026

Procédure pénale

Juridiction criminelle (décision) :

mise à disposition au greffe, *Crim.* 4 mars 2026

431

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Co-emploi (caractérisation) : plateforme

numérique de service, *Crim.* 3 mars 2026

431

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Profession juridique et judiciaire

Avocat (secret professionnel) :

consultation téléphonique, *Crim.* 3 mars 2026



POINT DE VUE

432

Conserver le sens du vrai et du réel face au mythe de l'intelligence artificielle
par Kouroch Bellis



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

434

L'action en contrefaçon, action restitutive
Pour une approche téléologique des actions en justice
par Sylvain Ravenne

PANORAMA

441

Procédure civile
janvier 2025 – février 2026
par Natalie Fricero

NOTES

452

La Cour de justice au chevet des actions collectives,
note sous CJUE 2 déc. 2025
par Fabienne Jault-Seseke

457

Agence de voyages : responsabilité de plein droit et charge de la preuve de l'inclusion de la prestation dans le contrat, *note sous Civ. 1^{re}, 7 janv. 2026*
par Laurent Siguoir



ENTRETIEN

464

Emmanuel Decaux – Actualité de René Cassin

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique :
40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
5 500 signes (références entre parenthèses).